

Paris, le 18 décembre 2015

### Les acteurs de la formation s'appuient sur le CP FFP

La loi du 5 mars 2014 a renforcé la place de la certification professionnelle dans les dispositifs de financement de la formation professionnelle. Dans la construction de l'Inventaire comme des listes d'éligibilité au CPF, les partenaires sociaux s'appuient sur des certifications professionnelles FFP (CP FFP) :

- | Vingt et un CP FFP déposés par six organismes adhérents de la FFP sont recensés à ce jour à l'Inventaire (les CP FFP représentant un quart de la « catégorie C ») ;
- | Vingt et un éditeurs de listes CPF, dont le COPANEF, ont d'ores et déjà rendu éligibles des CP FFP au CPF.

Cela confirme que le système de certification CP FFP est un levier direct d'employabilité et de mobilité car il permet en effet à tous les publics – **salariés et demandeurs d'emploi** - de se voir reconnaître des **compétences métiers ou transverses** (ex : gestion de projet) dans des **domaines extrêmement variés - du management au marketing en passant par la communication, la finance ou encore l'informatique.**

Le CP FFP est également un moteur de la compétitivité dans la mesure où il fournit aux entreprises un outil opérationnel de **reconnaissance et de valorisation des compétences de leurs collaborateurs, au service de leur compétitivité.** Par ailleurs et afin de garantir la qualité du dispositif, la FFP a confié l'instruction des **dossiers d'habilitation des organismes de formation souhaitant délivrer des CP FFP à un organisme indépendant, l'ISQ-OPQF.**

C'est pourquoi la FFP invite l'ensemble des entreprises et des branches professionnelles à :

- | Retrouver toutes les informations utiles au CP FFP sur les sites [www.cpffp.org](http://www.cpffp.org) ou [www.ffp.org](http://www.ffp.org).
- | Prendre contact avec les organismes détenteurs de CP FFP qui correspondent à leurs besoins en compétences afin de contribuer à leur recensement à l'Inventaire et/ou à leur inscription dans les listes CPF.

**Contact Presse : Yasmine Boulos - 01 44 30 49 16 - [yboulos@ffp.org](mailto:yboulos@ffp.org)**

La FFP (Fédération de la Formation Professionnelle), organisation professionnelle créée en 1991, fédère et représente plus de 500 organismes de formation privés et leurs 2000 établissements. Depuis vingt ans au service de la représentation et de la promotion de l'offre privée de formation – qui couvre près des ¾ des besoins du marché-, la FFP place, au cœur de son action, le développement du professionnalisme de ses adhérents. Acteur majeur du secteur (avec un chiffre d'affaire cumulé de 1.5 milliard d'euros par an), elle agit au plus près des réseaux de décideurs et participe à la détermination des grandes orientations de la formation professionnelle.